



AVIS DE COURSE

Trophée Michel Beaudouin Dériveurs Société Nautique de Larmor-Plage Grade 5B Samedi 20 Avril 2024

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux.
- 1.3 - le règlement sportif du championnat du Morbihan CDV56.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h le Vendredi 19 Avril 2024.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles sur le panneau d'affichage officiel ainsi que sur le site web du club www.snl.bzh

3 COMMUNICATION

Le panneau d'affichage officiel sera sur les vitres du club house de la SNL.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte aux Openskiffs, et aux dériveurs en IND Fast (rating =<1000) et Medium (rating >1000).
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 Pour chaque concurrent majeur, la licence Club FFVoile mention «compétition» ou «pratiquant» valide.
 - 4.2.2 Pour chaque concurrent mineur :
 - a) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
 - b) La licence Club FFVoile mention «compétition», ou mention «pratiquant» accompagnée du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - 4.2.3 Pour chaque concurrent sans licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de français résidant à l'étranger :
 - a) Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - b) Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros.
 - c) Pour les mineurs, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 4.3 Les bateaux admissibles sont invités à se pré-inscrire en remplissant le tableau accessible sur le lien ci-dessous ou en scannant le QR-Code présenté ci-contre :
<https://forms.gle/3RoXZhn6Wk6EGDSx5>
- 4.4 Les bateaux doivent confirmer leur inscription au Club House de la SNL avant le samedi 20 avril 2024 à 10h00.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.



5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Dériveurs Solitaires : 15€ , Dériveurs Doubles : 30€

Les bateaux non pré-inscrits le Jeudi 18 avril 20h00 paieront des droits majorés :

Dériveurs Solitaires : 20€ , Dériveurs Doubles : 40€

6 PROGRAMME

Samedi 20 Avril 2024	Heure
Confirmation d'inscription	8h30-10h00
Briefing des équipages au club house de la SNL	10h00 sans retard
Premier signal d'avertissement prévu	11h30
Aucun départ ne sera lancé après	15h30
Remise des prix au club house de la SNL	A partir de 17h00

7 LIEU

7.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

7.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course possibles.

8 LES PARCOURS

Les parcours seront des parcours construits dans les zones « A », « B », ou « C » de l'annexe « 2 ».

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 1 courses validée est nécessaire pour valider la compétition.

10.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 PRIX

Les prix seront distribués au podium intersérie dériveur medium (rating >1000), et au podium intersérie fast (rating inférieur ou égal à 1000).

14 PARKING

14.1 Pas de remorque de route dans la descente entre les deux bunkers, même pas pour décharger.

14.2 Stockage remorques de route : privilégier la gauche du parking en arrivant au club.

14.3 Possibilité de laisser un dériveur pré-inscrit à la régata sur le parking bateau dès le weekend précédent.

14.4 Des caravelles régatent dès samedi et jusque dimanche. Ils iront sur l'eau après vous. Merci de ne pas bloquer la cale et le chemin vers le parking. Rassemblez vos affaires sur le parking durant la journée.

15 ACCOMPAGNATEURS

Les coachs sur semi-rigide sont invités à se signaler auprès de l'autorité organisatrice en amont de leur venue.

16 MAREES

Samedi 20 avril 2024 : BM 10h04 1,61m – PM 16h03 4,45m – Coefficient 62

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La SNL ne dispose pas de semi-rigide à mettre à disposition des coachs.

Pour la mise à l'eau de vos semi-rigides, privilégiez la cale du port de Kernevel, à 5 minutes en voiture et 5 minutes à pied.

Prévenez le club de votre venue afin que le club organise et facilite l'accès à la cale de mise à l'eau du Port.

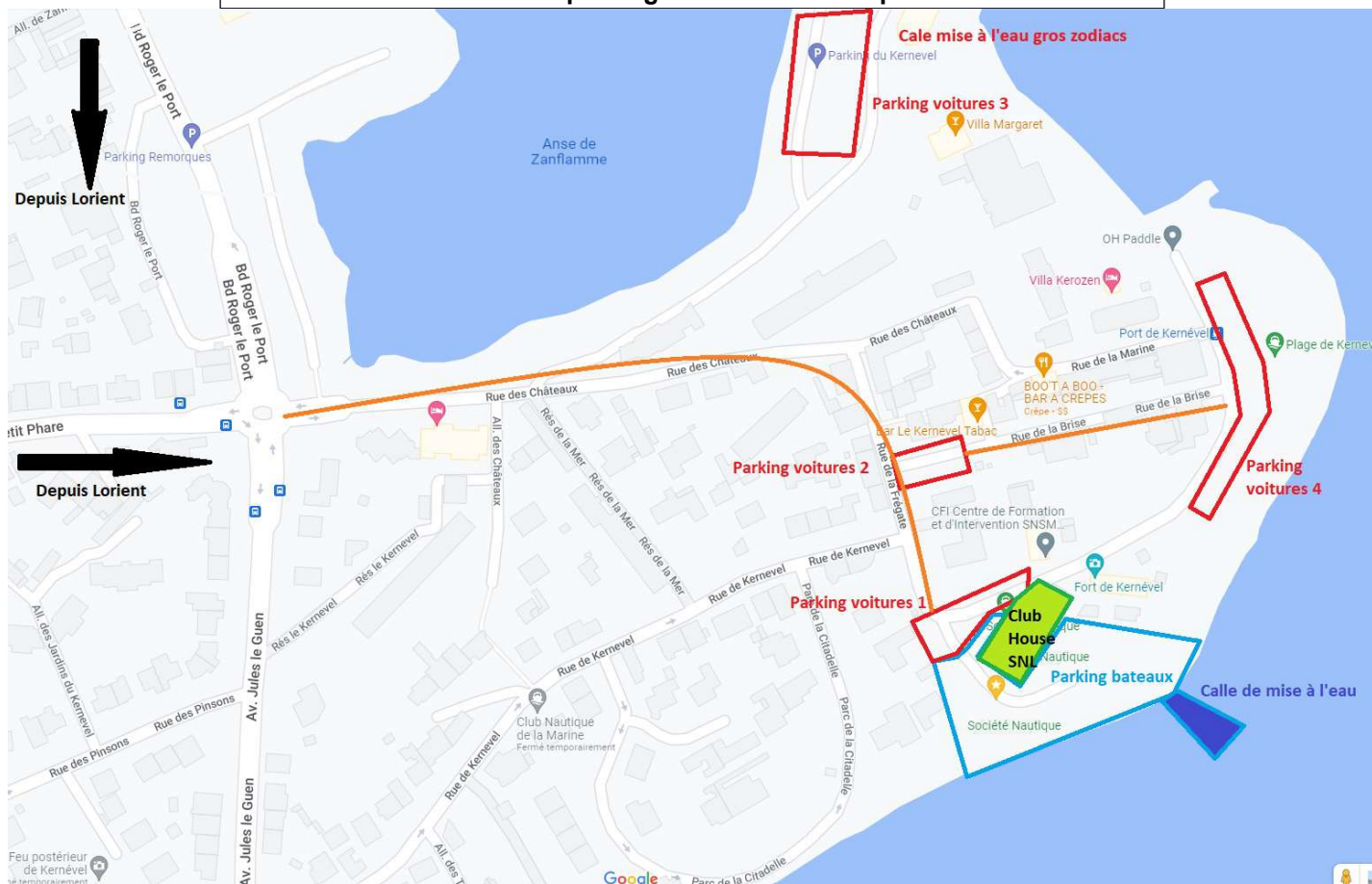
Pour plus d'informations, contacter la SNL par mail à secetaire@snl.bzh, ou les référents sur cette épreuve :

Catherine Gorre 0623596042 (partie terrestre)

Philippe Pêché 0618363204 (partie nautique)

ANNEXE 1 à l'AC : Lieu de l'épreuve

Accès et parkings Voitures/Remorques

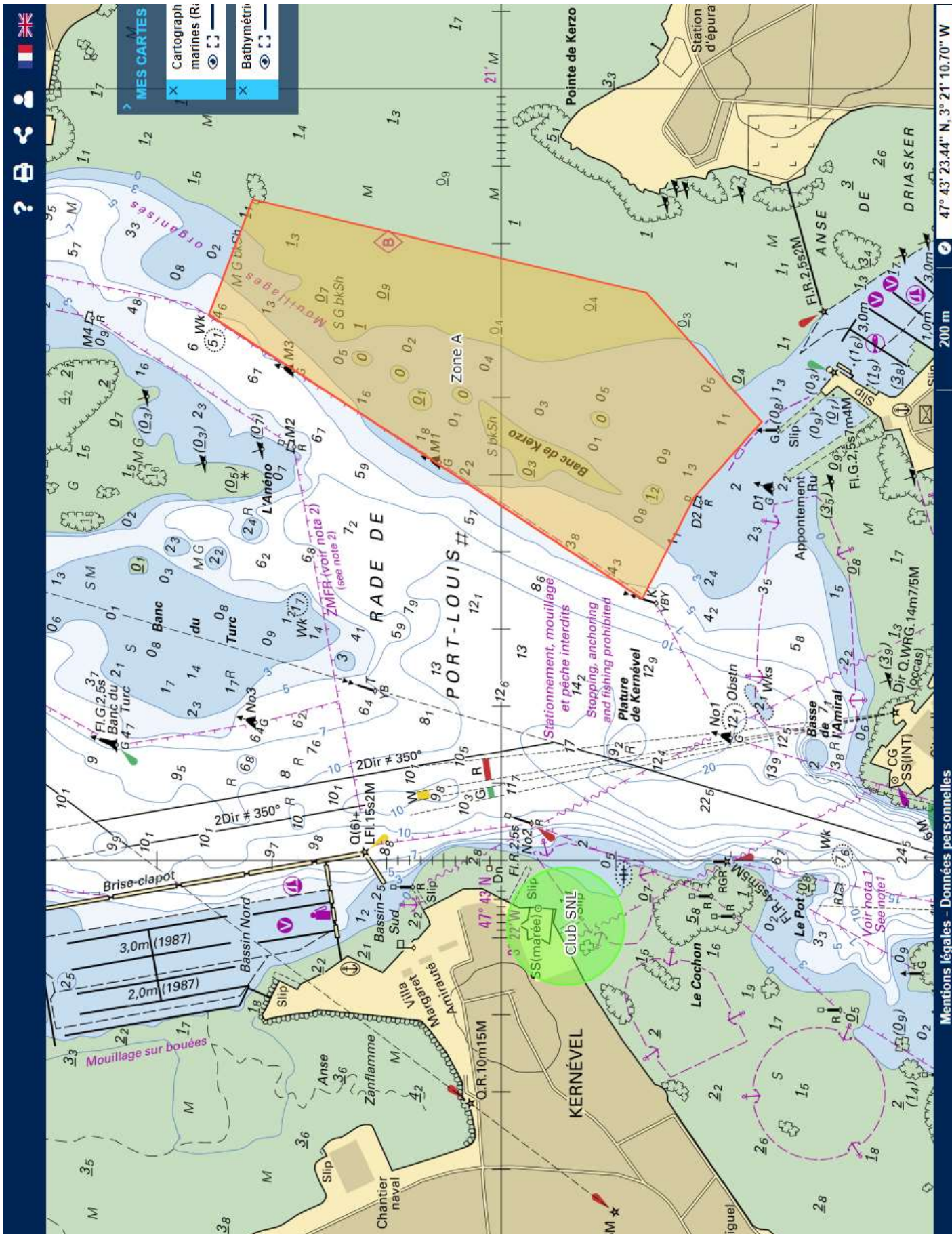


Site du club

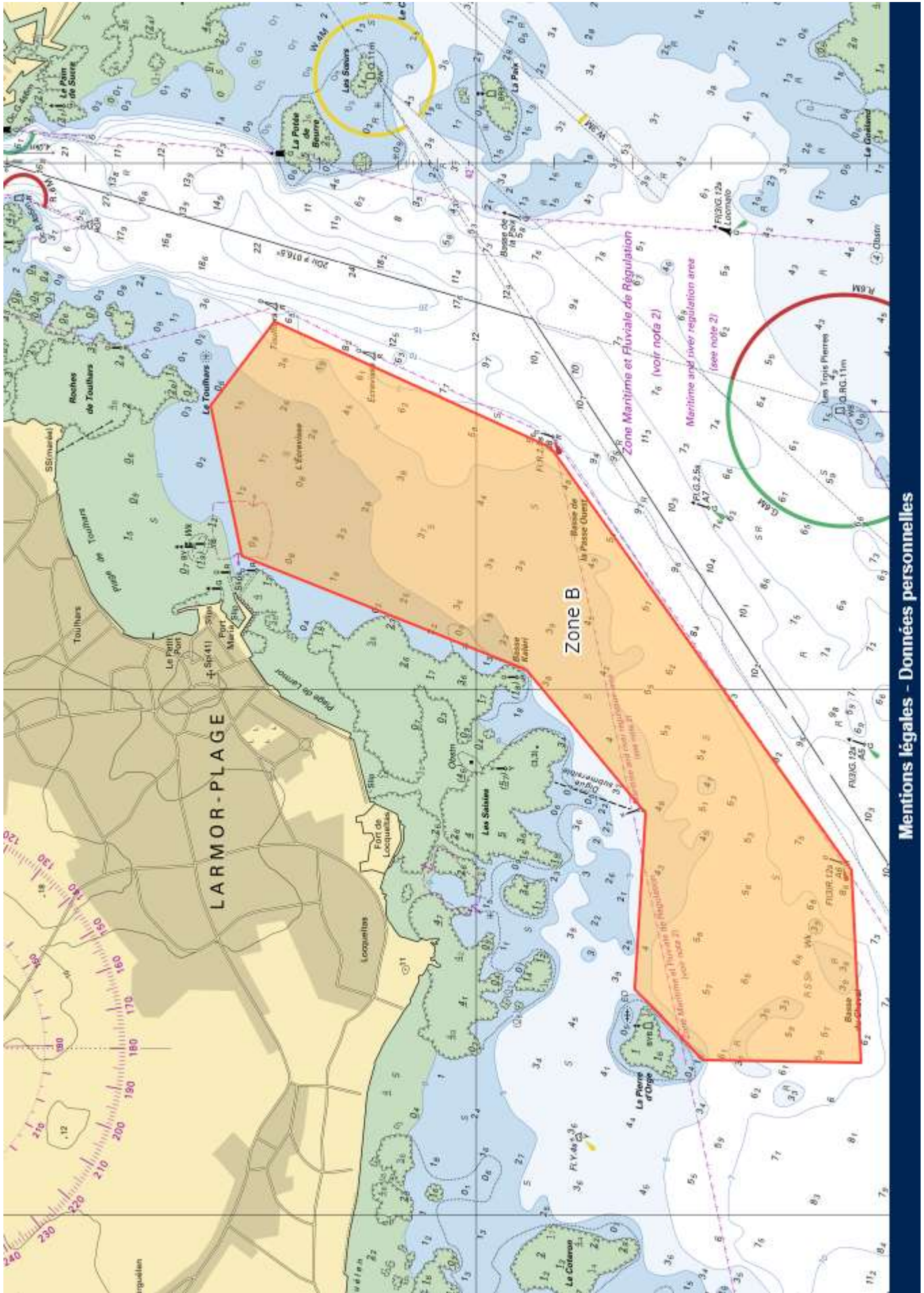


ANNEXE 2 à l'AC: Zones de course

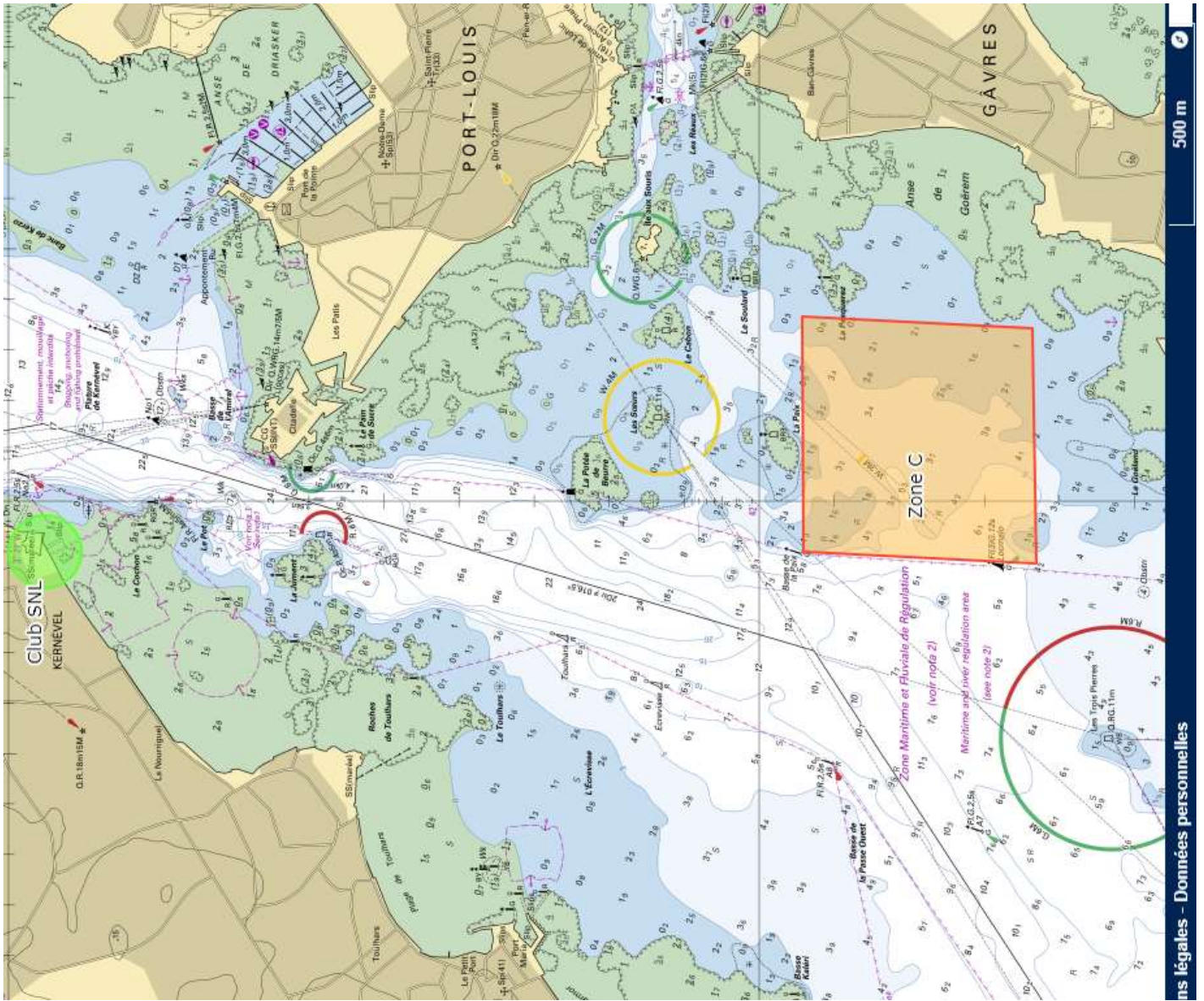
Zone de course A : Banc de Kerzo



Zone de Course B : L'écrevisse



Zone de Course C : La Paix





**Ils nous soutiennent,
merci à nos partenaires et sponsors 2024**



LARMOR PLAGE





Ville de
Larmor-Plage
Station balnéaire classée



Formulaire de confirmation d'inscription ★★★ Trophée Michel Beaudouin Dériveurs ★★★

Samedi 20 avril 2024

Type de bateau :

N° de voile :

Nom du bateau :

Couleur de coque :

	Equipier I	Equipier II	Equipier III
Nom			
Prénom			
N° de Licence FFV			
Adresse Courriel			
Téléphone			

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné, M..... autorise mon enfant à participer à cette compétition et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents cette activité sportive.

(Signature de l'un des parents précédée de la mention « Bon pour autorisation parentale »)

Fait à : le : mention : « »

Signature :

Attestation

Je m'engage à respecter les Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur ce document.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

	Equipier I	Equipier II	Equipier III
Date			
Mention : Lu et Approuvé			
Signature			

Droits d'inscription :

Dériveurs Solitaires : 15€

Dériveurs Doubles : 30€

Sans pré-inscription : Solitaires 20€, Doubles : 40€